

224C1007
FR0000064784-FS0456

24 juin 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (articles L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PEUGEOT INVEST

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 juin 2024, complété par un courrier le 24 juin, le concert composé des sociétés Sycomore Asset Management¹ et Moneta Asset Management² et de l'ADAM³ a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juin 2024, le seuil de 5% du capital de la société PEUGEOT INVEST et ne plus détenir, de concert, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte de la fin de l'action de concert existant entre les sociétés Sycomore Asset Management et Moneta Asset Management et l'ADAM vis-à-vis de la société PEUGEOT INVEST.

Les détentions des sociétés Sycomore Asset Management et Moneta Asset Management et l'ADAM sont les suivantes⁴ :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Moneta Asset Management	1 098 685	4,41	1 098 685	2,44
Sycomore Asset Management	423 021	1,70	423 021	0,94
ADAM	1	ns	1	ns

¹ Société anonyme (sise 14 avenue Hoche 75008 Paris) contrôlée par Assicurazioni Generali S.p.a. La société Sycomore Asset Management a précisé agir indépendamment de la société Assicurazioni Generali S.p.a qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. La société a déclaré agir pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

² Société par actions simplifiée (sise 36 rue Marbeuf 75008 Paris) contrôlée par M. Romain Burnand. La société Moneta Asset Management a précisé agir indépendamment de M. Romain Burnand qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. La société a déclaré agir pour le compte de fonds.

³ Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM) (sise 4 rue Montescot 28000 Chartres).

⁴ Sur la base d'un capital composé de 24 922 589 actions représentant 44 991 804 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.